



## **EXTRAIT**

*du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)***

---

**SEANCE DU 27 JUIN 2007**

---

### **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** **(CUCS)**

#### **Présentation du document** **contractuel**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire,

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et les décisions prises lors du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 9 mars 2006 ont renouvelé le cadre de la politique de la ville.

Cette nouvelle politique s'appuie sur une géographie d'intervention plus ciblée et un socle commun de thématiques d'intervention : l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) qui succède au Contrat de Villes (2000-2006), constitue le cadre de référence de cette nouvelle étape de développement de la politique de la ville, pour la période 2007 à 2009. A ce titre, il est le document de référence pour la mise en œuvre, au sein de l'agglomération de Castres-Mazamet, du projet social et urbain défini par les partenaires locaux visant au développement de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires sur les communes de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière.

Le territoire concerné par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est donc à considérer à plusieurs échelles :

- l'agglomération dans son ensemble qui constitue un niveau stratégique pertinent pour agir sur certains domaines notamment celui de l'emploi,
- les 4 communes urbaines qui accueillent de façon diffuse sur leur territoire une population en grande précarité,
- les quartiers prioritaires qui concentrent une population à problèmes de différentes natures.

Huit quartiers ont été retenus, dont le centre-ville de Labruguière.

Un travail partenarial conduit par l'Etat, les Communes et la Communauté d'Agglomération, associant les autres collectivités et institutions, les bailleurs sociaux et les associations représentatives afin de dessiner l'avenir de ces territoires et de ces habitants, a permis d'élaborer la présente convention-cadre.

Elle repose sur un diagnostic permettant d'identifier à la fois les enjeux majeurs et les ressources du territoire, elle définit également les champs d'actions prioritaires qui en

résultent, en proposant des stratégies transversales de développement social à décliner en programmes d'actions pluriannuels.

Elle est constituée de 5 thématiques majeures assorties d'objectifs stratégiques :

- Habitat et Cadre de Vie :
  - Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et plus largement à l'échelle intercommunale.
  - Accompagner les personnes en très grande difficulté vers une insertion par le logement.
  - Favoriser les habitants à participer à l'amélioration de leur cadre de vie.
  - Développer et consolider la Gestion Urbaine de Proximité.
  - Renforcer l'accompagnement social de l'opération de renouvellement urbain sur le quartier de Lameilhé à Castres et de l'opération de La Tuilerie à Labruguière.
- Accès à l'Emploi et Développement Économique
  - Favoriser la structuration à l'échelle de la Communauté d'Agglomération d'une politique à visée professionnelle pour les publics en difficulté.
  - Développer les outils d'insertion professionnelle pour les publics en difficulté.
  - Développer la formation au sein des parcours d'insertion.
  - Associer les entreprises à l'enjeu de l'insertion des populations et du développement économique dans les quartiers.
- Éducation et Réussite Éducative
  - Développer une approche territoriale nouvelle avec une articulation entre les dispositifs existants.
  - Créer un environnement favorable et le suivi individualisé nécessaires au soutien, à la réussite et à la stabilité des enfants et des familles.
  - Conforter les parents dans leur rôle éducatif ;
  - Promouvoir la maîtrise de la langue.
  - Promouvoir des actions éducatives, culturelles et sportives favorisant l'égalité des chances et la mixité pour les enfants, les pré-adolescents et les adolescents.
- Santé
  - Lancer une démarche d'Atelier Santé Ville (ASV) et définir un projet local de santé.
  - Renforcer le travail du réseau Santé / Précarité / Insertion.
  - Favoriser l'accès aux soins et à la prévention.
- Citoyenneté / Prévention de la délinquance
  - Rechercher une approche territoriale nouvelle et renforcer la coordination entre acteurs.
  - Contribuer à la prévention de la délinquance et de la récidive.
  - Renforcer la médiation de proximité et la gestion des conflits.
  - Promouvoir l'intégration et la citoyenneté.
  - Renforcer le lien social et promouvoir la diversité culturelle.

Véritable projet de territoire, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière concrétise le nouvel élan d'une politique partenariale forte et volontariste au profit des habitants des quartiers en difficulté pour améliorer leur vie quotidienne et leur cadre de vie.

Vu l'avis favorable de la commission « Communication, Animation, Commerce, Artisanat » du 19 juin 2007,

Après examen de la convention-cadre, le Conseil Municipal se prononce *à l'unanimité* sur le contenu du document présenté et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention-cadre.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

**LABRUGUIERE, le 27 juin 2007**  
**Le Maire,**

**Jean-Louis DELJARRY.**